

Rennes, le 26 AOUT 2014

POLE RESSOURCES
DIRECTION DES FINANCES
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Chantal Brunet

Tél : 02.99.02.31.15
dafsam@cg35.fr

ADMIS

M. Roberto Montserrat
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE

Objet : *Votre courrier en date du 13 août 2014.*

Monsieur,

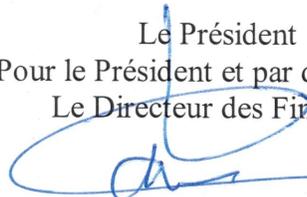
Par courrier en date du 13 août 2014, vous sollicitez du Département d'Ille-et-Vilaine l'acceptation de la « charte ADMIS Services » comme équivalence APSAD pour les consultations du Département relatives à la pose et à la maintenance des extincteurs.

Or, je tiens à vous préciser que les consultations du Département pour la maintenance des installations de sécurité incendie n'imposent pas des soumissionnaires la certification APSAD ; ils peuvent justifier de leur capacité professionnelle et technique soit en produisant un certificat de qualification délivré par un organisme indépendant ou une attestation de bonne exécution des prestations, soit par tout autre moyen équivalent, conformément à l'article 45 du Code des marchés publics.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que lors de la dernière consultation relative à la maintenance des extincteurs lancée par le Département d'Ille-et-Vilaine, aucun adhérent de votre association n'a déposé d'offres.

Vous remerciant de l'attention que vous portez aux marchés du Département, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Finances



Vincent Ledru